L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 14 AVRIL.

FEUILLETON.

PILE ET FACE.

PAR

LUCIEN BIART.

DEUXIEME PARTIE.

VII

BOUCHOT EXÉCUTE, POUR LA DERNIERE FOIS, LE PAS DE CISEAUX.

(Suite).

Il y eut un moment de silence, l'artiste continua:

—Je croyais M. de Champlâtreux unique de son espèce lorsque j'ai connu votre grand-père, mademoiselle Aimée, c'est à dire quand la Providence m'a donné un parrain. Me voici donc avec une famille complète; non, il me manque une nourrice, le jour où Catherine m'octroiera un gigot, elle sera ma nourrice. Ouf! je n'ai plus la force de parler; à ton tour mon cousin.

—Tu rêves garde-manger, je rêve liberté, moi, dit Gaston; je me trouve mal à l'aise sur ce fauteuil; il me tarde de pouvoir marcher, courir au besoin; de reprendre une vie active, où mon corps obéisse à ma volonté.

—Tu n'est pas difficile; pourquoi ne demandes-tu pas une paire d'ailes, tout de suite? Tu pourrais même en demander deux afin de m'en céder une. Veux-tu que je te fournisse le moyen de réaliser ton rêve?

—Tu vas dire quelque folie.

—Tu me connais bien mal.

—Parle, alors.

—Mange du gigot, mon cher, un peu saignant surtout.

—Voilà le soleil parti, il faut rentrer, dit Mademoiselle.

—Une, deux, en route! s'écria Bouchot, en se levant, pas pour les grands bois, par exemple.

—Voulez-vous vous appuyer sur mon bras, monsieur mon frère?

—Oui, certes, ma charmante sœur.

—Pourquoi Gaston n'a-t-il pas votre gaieté? dit la jeune fille, qui marchait à petit pas.

—Ma gaieté! répéta Bouchot, comment, vous aussi, mademoiselle, vous me croyez gai? Il n'en est rien; je suis triste. Vous riez? Je parle sérieusement. Lorsqu'on débouche une bouteille de champagne, un liquide vif, pétillant, joyeux s'en échappe, n'est-ce pas? Mais le liquide parti, que reste-t-il? Une bouteille! Est-ce que vous trouvez cela gai, une bouteille vide?

—Pas trop, répondit Aimée.

—Eh bien, je suis la bouteille, gaie en apparence, triste en réalité.

—Que vous racontez donc Bouchot? demanda Gaston.

—Il vient de me convaincre qu'il a le caractère mélancolique, répondit en riant la jeune fille.

—Et vous, Aimée, quel est le fond de votre caractère?

—La gaieté, répondit le peintre; mets-toi à l'ombre, si mademoiselle paraît, tu te croiras en plein soleil!

—Et si tu surviens, il me semblera être en plein midi, un jour d'été.

L'artiste fit un mouvement d'épaule.

—Voilà comme on juge les gouvernements, dit-il; enfin, n'en parlons plus, la justice n'est pas plus de ce monde que le bonheur.

—D'où est tiré cette maxime, monsieur des Etrivières?

—Des œuvres complètes de M. Prudhomme, mademoiselle.

A dater de ce jour, la convalescence des deux amis marcha avec rapidité. Dès le semaine suivante, Bouchot put manger à sa guise, et, bien, que sa blessure eût inspiré plus de craintes au docteur que celle de Gaston, il retrouva ses forces le premier. Bientôt l'artiste entreprit de longues courses à pied, alors que le mari d'Hélène ne se hasardait guère au delà de la Grande-Rue. Mademoiselle, dont la sensibilité et l'affection venaient d'être mises à de si rudes épreuves, commença à respirer.

Lorsque le docteur avait proposé d'emmener à Houdan les deux blessés, Mademoiselle était demeurée silencieuse.

—Je crois notre Aimée guérie, avait-elle dit en prenant la main de son vieil ami, depuis le mariage de Gaston, elle a vaillamment combattu cet amour devenu sans espoir. La flamme s'est éteinte, faute d'aliment. Mais si nous nous trompions, si la flamme qui nous semble morte n'était qu'endormie, ne serait-il pas à craindre que la vue de Gaston malheureux ne la ranime à l'improviste?

—Vous avez raison comme toujours, avait répondu le docteur; je vous devance à Houdan afin de conduire Aimée à Dreux.

—Non; c'est moi qui vais partir, afin de tout préparer pour recevoir nos chers malades. Laissez-moi faire, et ne nous effrayons pas avant l'heure.

Aimée, sans en connaître la cause, savait que les deux amis, blessés en duel, avaient été en danger de mort. Au premier mot de départ, elle se jeta dans les bras de Mademoiselle.

—Gardez moi près de vous, s'écria-t-elle; vous aurez besoin de moi pour vous aider à les soigner. Gaston est marié, heureux, je ne l'aime plus d'amour et je puis le revoir sans danger.

—Ne te trompe-tu pas toi-même? chère enfant.

—Je ne le pense pas. D'ailleurs, depuis deux ans, j'ai eu le temps de guérir de ma folie.

—Ces folies-là sont indépendantes de la volonté.

—J'ai pu l'aimer lorsqu'il était libre; je ne luttais pas alors, je pressais mon amour pour de l'amitié. Il n'en serait plus de même aujourd'hui que j'ai l'expérience.

—Promets-moi de me raconter sérieusement tes impressions durant la première semaine qu'il passera ici.

—Je vous le promets, bonne amie, s'il y a du danger, je demanderai de moi-même à partir; j'ai trop souffert pour vouloir recommencer ces terribles épreuves.

A l'arrivée des deux jeunes gens, pâles, maigres, les yeux agrandis, et qu'on dut transporter dans leur chambre, Aimée fondit en larmes. Le soir venu, Mademoiselle interrogea sa petite amie.

—Je crois pouvoir rester ici sans danger, répondit elle.

—Ton émotion m'a inquiétée.

—Me croyez-vous donc plus forte que vous et que Catherine? Vous sangliotiez aussi fort que moi lorsqu'on a porté Gaston et M. des Etrivières chez eux.

—C'est vrai: mais tu vas le revoir tous les jours, maintenant.

—Dois-je cesser d'aimer Gaston d'une façon absolue?

—Tout ce qui troublerait ta tranquillité serait en trop, mon enfant.

—Eh bien, si mon mal veut me reprendre, j'aurai le courage de vous le dire et de m'éloigner.

—Je crois en toi, chère petite; le malheur nous a assez éprouvés pour que nous puissions espérer quelques jours paisibles.

Aimée, sans être d'une beauté remarquable, était cependant jolie. Son visage, à la peau fine et rosée, plaisait plus encore par l'expression que par la régularité des traits. Elle avait de grands yeux aux regards veloutés, de belles dents, des cheveux noirs abondants, la taille bien prise, la démarche légère et gracieuse. Petite et mignonne, on la voyait partout à la fois, comme un lutin narquois et bienfaisant. On retrouvait en elle beaucoup de ce charme indéfinissable que Mademoiselle possédait à un si haut degré, et ceux qui approchaient l'aimable jeune fille, quel que fût leur âge ou leur sexe, ne pouvaient se défendre de l'aimer.

Un mois environ après l'installation des deux amis dans la petite maison, Aimée s'établit un soir près du lit de Mademoiselle.

—Je viens d'examiner mon cœur, dit elle, et de lui faire passer un examen scrupuleux.

—Et quel a été le résultat?

—C'est que Gaston m'intéresse un peu plus que M. des Etrivières.

—Voilà qui est mauvais, répondit Mademoiselle avec vivacité.

—Je ne crois pas, bonne amie.

—Tu l'aimes encore?

—Oui, mais sans passion, comme un ami plus cher et que je connais depuis plus longtemps. D'ailleurs, ce n'était pas de moi que j'avais peur, c'était de lui.

—Que veux-tu dire?

—Que, sans l'indifférence qu'il me témoigne, je me serais peut-être remise à l'aimer. Je suis guérie, bien guérie.

—Sérieusement?

—Oui, j'ai pu m'en assurer hier en acquérant la certitude d'un malheur que je soupçonnais.

—Lequel?

—C'est que le ménage de Gaston n'est pas heureux. Il y a un an, une semblable nouvelle m'eût impressionnée.

—Et aujourd'hui?

—Mon premier mouvement a été de le plaindre et de former le vœu sincère de le voir retourner près de la marquise.

—Il y retournera, je l'espère, répondit Mademoiselle; mais comment as-tu appris?...

—Dame, sans être curieuse, je me suis demandé, comme tout le monde, pourquoi Gaston n'allait pas à la Ménagerie, où mon grand père eût pu le soigner aussi bien qu'ici.

—Il a voulu être transporté chez moi, une idée de malade.

—Alors pourquoi Mme de La Taillade n'est-elle pas venue s'établir près de lui? Vous ne lui avez pas défendu votre porte, je suppose.

—Tu sais bien que ma belle-sœur dédaigne notre médiocrité; elle ne pourrait vivre dans nos chambres étroites, mais laissons ce sujet. Demain, peut-être, Gaston se réconciliera avec sa femme, et leurs secrets ne nous appartiennent pas.

Aimée se pencha pour embrasser Mademoiselle qui demeura pensive.

—Qu'avez-vous donc, bonne amie? Mes paroles vous ont-elles affligée?

—Non, mon enfant; rassurée par ta franchise, je faisais un rêve et je songeais à quelqu'un....

—Je devine à qui, dit la jeune fille qui sourit.

—Voyons.

—Vous songiez à M. des Etrivières.

—Je ne connais personne qui soit plus digne de toi.

—Mon grand-père l'aime beaucoup.

—Et moi, et Catherine, car je crois inutile de nommer Gaston.

—C'est à dire, s'écria joyeusement Aimée, qu'il ne manque plus que mon consentement.

—Et le mien, s'empressa de répondre Mademoiselle.

—Bien sûr; cependant..... faut-il vous le dire, bonne amie?

—Il faut toujours tout me dire, mon enfant.

—Eh bien, depuis quelques jours, M. des Etrivières me regarde avec une éloquence dont il ne paraît pas se douter.

—Tu crois qu'il t'aime?

—Je ne crois rien, bonne amie, je vous dis tout.

—Tu déplaît-il?

—Après Gaston, c'est le seul homme au monde qui ne me paraîtrait pas désagréable. Il ne sait pas bien, les hommes.

—M. Bouchot est joli garçon.

—Quand je dis que les hommes ne sont pas beaux, je ne veux parler ni de Gaston ni de son ami.

—Tu m'inquiètes, c'est toujours, le nœud de mon neveu que la mort en avant.

—N'est-ce pas vous qui m'avez appris, bonne amie, que, dans une lettre, le post-scriptum garde surtout au post-scriptum?

—Oh! mais voilà un symptôme.

La jeune fille rougit et se cacha les yeux.

—J'aimerai peut-être un jour M. Bouchot, dit-elle en s'enfuyant,.... mais je vous avoue que ce sont les qui commencent.

—Prends garde, lui cria Mademoiselle, qui murmura ensuite: Bien, qui nous a protégés en épreuves, devrait bien nous donner à tous ce bonheur-là.

C'était une joie pour les deux convalescents que de venir causer d'eux la petite Aimée, comme ils la nommaient familièrement. Bouchot surtout se plaisait à la voir, à l'entendre chanter, rire ou gronder. La présence de la vive jeune fille faisait battre son cœur avec force, circuler son sang dans ses veines. Le matin, il descendait toujours le premier, presque certain de trouver Aimée déjà établie près de la [illegible] de salon. [illegible] sur un fauteuil, un [illegible] la lecture d'un livre ou [illegible] que de guérison avancée [illegible] semblait s'emparer [illegible]

—A qui songes-tu? lui demanda un jour cet [illegible]

—[illegible] toi?

—[illegible] parle français et je répète: à qui songes-tu?

—Au passé, à l'avenir, à la gloire.

—Je te prie de remarquer que je parle chien et que tu réponds chat.

—Je songe à [illegible].

—Depuis notre arrivée elle habite la Ménagerie et fait demander soir et matin de nos nouvelles.

—Par son intendant, répondit Gaston; elle n'a pas songé à venir elle-même.

—Sa position est difficile, il faut être indulgent.

—Tu la crois donc à la Ménagerie?

Bouchot regarda son ami d'un air surpris.

—Elle y est restée trois semaines, continua Gaston; aussitôt qu'elle nous a su hors de danger, elle est partie pour Paris.

—Ne jugeons pas à la hâte. Elle doit être blessée, car enfin tu l'as accusée à tort, et elle attend sans doute....

Le marquis tendit au journal à son ami; on y parlait d'une fête officielle où la marquise avait brillé.

—Décidément, elle n'a pas de cœur, s'écria l'artiste indigné; tu as tort de t'occuper d'elle.

—Je dois la mépriser?

—Oublie-la, elle ne mérite rien de plus.

—C'est fait, dit Gaston, qui secoua la tête et se leva.

Prenant alors le bras de l'artiste, il l'entraîna dans le jardin.

Trois semaines s'écoulèrent encore; de temps à autre, Bouchot parlait de retourner à Paris; mais il se laissait convaincre sans peine qu'un séjour de quarante-huit heures de plus à Houdan achèverait de le fortifier. Il avait commencé le portrait de Mademoiselle et d'Aimée dans l'espoir de les terminer assez tôt pour le Salon. Le Salon allait ouvrir, et les portraits étaient loin d'être achevés.

(*A continuer*).

Le meilleur tonique ferrugineux.

ELIXIR FERRUGINEUX D'ÉCORCE DE CALISAYA,

DE HEGEMAN.

C'est une liqueur agréable, faite de l'écorce de Calisya et de pyrophosphate de fer; elle a toutes les précieuses propriétés du fer, du phosphore et du Calisaya, et ne contient aucun ingrédient nuisible. Il n'y a rien de mieux pour préserver des fièvres en frisson, et les médecins les plus éminents la recommandent comme un excellent tonique pour les convalescents qui ont été atteints de fièvres et d'autres maladies. Les médecins qui le prescrivent et le public qui l'achète doivent spécifier celle de HEGEMAN, car il s'offre sur le marché un grand nombre d'articles de qualité inférieure qu'on prétend être la même composition. La véritable liqueur est préparée par HEGEMAN & Co, chimistes et droguistes de New York et se vend chez tous les pharmaciens respectables.

10 mars—3m

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 13 avril 1869.

Le marché monétaire proprement dit n'a guère varié. La demande d'escomptes n'a pas été aussi animée que vers la fin de la semaine dernière, mais on négocie difficilement les billets à moins qu'ils ne soient de premier ordre. Il y a eu peu d'emprunts monétaires sur des garanties collatérales. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est de 10 pour cent par an à 1 pour cent par mois le papier de premier ordre et de 1 à 1 1/2 le papier de commerce No 1. Les billets hypothécaires sont à 10 à 12 pour cent pour le No 1 et 12 à 15 pour le No 2.

L'or a ouvert à 132 1/2 à 132 3/4 contre 132 3/4 à New York et a fermé à 132 1/4 à 132 1/2. On a vendu $23,000, en plusieurs sommes, à 132 1/4 à 132 3/8, $4,000 $6,000 et $6,000, à 132 1/2 $5,000 à 132 5/8 et $2,000 à 132 3/4. Dans l'argent, une vente de $2,000, en demi piastres américaines, s'est faite à 129 1/4. Une assez forte somme a changé de mains à 128 3/4. Nous cotons les demi-piastres américaines à 128 à 129 et les piastres mexicaines à 135 à 135 1/2.

Dans le change étranger, le désaccord entre les acheteurs et les vendeurs a nui aux opérations. Les cours de l'or et des traites ont influé sur notre place et il y avait, à la clôture, une baisse de 1 pour cent. Les ventes de Sterling comprennent 12,000 livres et 2,000 livres connaissement No 1 à 14 3/4, 4,500 livres No 1 à 142, 500 livres à 142 1/8 et 1,000 livres de premier ordre à 142 1/2. Dans le change sur France, 25,000 fr. de banquiers se sont vendus, de bonne heure, en plusieurs sommes, par remise, à 3.95. Le Sterling peut être coté à 141 1/4 à 141 3/4 le connaissement et clear et à 142 1/2 le change de banque; le change sur France, à 4.01 1/4 à 4.00 le premier et à 3.97 1/2 le second.

Les offres de change américain ont augmenté et les cours ont fléchi de 1/8 à 1/4 pour cent. Les banques ont tiré sur New York à 3/8 de prime. Les ventes comprennent: une somme ordinaire en change de commerce à vue, sur New York, à 1/8 de prime, $50,000 de banquiers à 3/16, $25,000 et $30,000 de banquiers, $25,000, $50000 et $50,000 de banque (une banque à une autre) à 1/4, $10,000 à 1/4 à 5/16, et $15,000, à soixante jours de vue, sur Boston, à 1 11/16 d'escompte.

Aucune vente n'a été annoncée.

$2000 en obligations 10 pour cent de la ville se sont vendues à 96 et $1000 de la ville de Jefferson à 71 1/2. On a vendu, depuis quelques jours, $20,000 en "Sixes" de la Louisiane, avec les coupons de juillet, à 73.

$25,000 en mandats et en billets de l'Etat ont été vendues aux contribuables à 87 1/4 à 87 3/4 les seconds et 87 à 88 et d'avantage les premiers, suivant le montant.

Les billets de la ville ont faibli. On a vendu $2,500 et $10,000 (la première somme au Board) à 27 1/2 d'escompte et $6000, en plusieurs sommes, à 28. Une vente de $20,000 a eu lieu, de bonne heure, à 28.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Mardi soir, 13 avril 1869.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 4800 balles prises à des prix irréguliers et qui ont clos en accusant une fermeté croissante. Nous cotons l'ordinary à 25 3/4 à 26, good ordinary 26 1/4 à 26 3/4, low middling 27 à 27 1/4, middling 28 1/4 à —, strict middling 28 1/2 à 28 3/4 et good middling 29 1/4 à — c.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1868, balles		3044
Arrivé depuis notre dern. rap.	3106	
précédemment	759,596	
		762,702
		765,746
Expédié aujourd'hui	656	
précédemment	646,489	647,145
Stock en mains		118601

FRET—Le marché au fret, tant étranger que domestique est calme et sans changements—Le nombre de navires dans le port suffit aux besoins du moment et il n'y a encore aucune perspective d'amélioration dans les offres. Les taux du fret du coton pour Liverpool ont encore baissé. Mais autrement, pas de changements. Nous cotons:

Coton sur vapeurs pour Liverpool à 7/16 d la livre, do pour New York à ¾ à — cent, pour Boston ¾ c la livre, pour Philadelphie ¾ c la livre, tabac pour New York $6 le boucaut, porc, bœuf et mélasse pour NewYork $1 la baril, farine pour les ports du Nord 60 à 65 c le baril mais pour les ports du Nord 13 à 17 cents le boisseau, do pour Liverpool 9 d le boisseau, résine pour Liverpool 3 s le baril.

Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont comme suit: Coton pour Liverpool 9/32 à 5/16 d la liv, pour le Havre ¾ cent, la livre, pour Brême à ¾ cent la livre, pour Boston $2 la balle, tabac pour Liverpool 27 à 28 s, tabac pour Londres 33 à 34 s le boucaut, tabac pour Brême 27 s 6d le boucaut, mais pour Liverpool — à 8 d le boisseau, mais pour les ports du Nord 10 à 11 c. le boisseau.

SUCRE ET MELASSE—Les recettes, ce matin, ont compris 146 boucauts de sucre et 142 barils de mélasse, mais ces renforts n'ont pas encore été placés au débarcadère. Le marché au sucre a été calme aujourd'hui et les ventes se sont bornées à 50 boucauts à 8 c la livre de commun, 12 c pour le good fair et 16 c pour le jaune clarifié, 50 barils de mélasse vendus à 52½ à 55 c le gallon de fermentée.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steam. Robert E. Lee, de Louisville, est arrivé ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—La demande a encore été active aujourd'hui et les prix offerts ont été ceux d'hier. Aujourd'hui, les ventes ont embrassé 4000 barils dont 100 de fine à $5 25, 73 de superfine à $5 87½, 200 barils de double extra à $6 25, 150 do à $6 40, 50 50, 150, 180 et 250 do à $6 50, 150 de triple extra à $6 50, 279 de simple extra à $6, 50 de triple extra à $6 75, 300 do à $6 87½, 52 et 300 d'extra de choix à $7 75, 200, 15 do à $9, 40 do à $9 25, 70 do à $9 50, 175 do à $10, 100, 800 et 115 de double extra à des conditions privées.

MAIS—L'approvisionnement de maïs est faible et la demande bonne aujourd'hui à des prix plus pleins. Les ventes ont embrassé 3500 sacs dont 500 et 500 de blanc à 77 c, 100 et 580 do à 78 c, 300 de jaune mélangé à 80 c le boisseau et 800 de b anc ordinaire à des conditions privées.

AVOINE—L'avoine est rare et commande un prix plus élevé—100 sacs vendus à 72 c et 154 à 74 c le boisseau.

SON—Le son est rare—150 sacs vendus à $1 25 les 100 livres.

FOIN—L'approvisionnement de foin est rond et la demande bonne. Ventes aujourd'hui de 100 balles ordinary à $24, 325 de prime à $27, 50 et 150 do de choix à $28 le tonneau.

PORC—Le marché est calme et seulement 50 barils de mess se sont vendus aujourd'hui à $32 le baril. Détail à $32 50 le baril. On nous a appris aujourd'hui que la marchandise vendue samedi à $31 25 le baril était du porc rance. Vente de 300 barils à $31 87½.

VIANDE SALEE A SEC—Il s'est vendu hier et aujourd'hui 22 barriques d'épaules à 13 cts et 6 barriques de côtes ribbed à 15 c la livre.

BACON—Dans l'article il ne se fait que des affaires en détail à 14 c la livre d'épaule, 17¾ pour les côtes clear ribbed et 17¾ c pour le côtes désossés. Un lot de 10 tierçons de jambons curés en sucre vendu à 19 c la livre 50 do à des conditions privées et 8 barriques de côtés désossés à 17 3/8 c.

SAINDOUX—Le marché au saindoux est calme mais ferme à 18 à 19 c. la livre de saindoux en tierçons et 20 et en barillets 20 à 21 c selon la qualité. Hier—mais on ne l'avait pas rapporté, 10 tierçons de saindoux—rendement opé ré au moyen de chaudières—vendus à 18¼ c la livre.

BEURRE—L'approvisionnement de beurre du Nord est rond. En vue de [illegible] amples recettes de l'article le marché est plus faible. Le beurre de choix de l'Ouest [illegible] changement. Le beurre de choix de l'Ouest commande 37½ à 40 c le livre, inférieur 27½ à 37½, Goshen de choix 48 à 50 c du Nord, bon, à commun 40 à 45 c.

RIZ—L'approvisionnement de riz de la Louisiane est faible, mais la demande ne se fait que lentement. Nous cotons en ce moment l'ordinaire 7— à 7 1/4 c, le prime 8— à 8¾ c, la qualité de choix 8 à 8¾ c la livre.

FROMAGE—Le fromage de plus grandes est rare et en bonne demande. Nous cotons le Western Reserve, 21 à 23 c, factory 24 à 25, Northern cream 24 à 25 c, English Dairy 26 à 26 c la livre.

VOLAILLE—Les poules se vendent au débarcadère 25 50 à 5 la douzaine, les oies $9 à 10, les dindes $10 la douzaine.

ŒUFS—Les œufs sont [illegible] les œufs en caisse valent 25 à 26 la douzaine et en barils 23 à — le baril.

COMESTIBLES—L'approvisionnement de pommes de terre est encore faible. Le pomme de l'Ohio est coté à $2 75 à $3, le baril, celles de St Louis $2 50 à $2 75, les oignons de choix — à —, les pommes inférieures $4 à $6 et les choisies $6 à $10 le baril.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 14 avril 1869.

Arrivé, hier—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux ovins d'un an, 134 cochons, 221 moutons.

Vendu—225 bœufs du Texas, 445 veaux et vaches d'un an, 159 cochons, 201 moutons, 6 vaches à lait.

A vendre—[illegible] bœufs du Texas, 341 veaux et veaux d'un an, 325 cochons, 218 moutons, 61 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	30 00 à	45 00
Bœufs du Texas, 1ère do do	[illegible]	[illegible]
Do 2me do do	[illegible]	[illegible]
Do 3me do do	[illegible]	[illegible]
Do 4me do do	[illegible]	[illegible]
Cochons, par livre	— 7 à	10
Moutons, 1ère qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Do 2me do do	[illegible]	[illegible]
Do 3me do do	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	[illegible]
Do 2me qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux d'un an, par tête	[illegible]	[illegible]
Chèvres, par tête	[illegible]	[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi matin, 14 avril 1869.

Nous revenons à notre Bulletin que la malédie nous a forcé à mettre de côté pendant trois jours.

Temps frais, beau temps. Le fleuve monte comme c'est l'ordinaire en été quand il fait sec.

ARRIVÉS—L'Annie Wagley, des Opelousas; le Wild Wagoner, de Natchez, avec une assez bonne cargaison; le National, de la Rivière-Rouge; le Gov. Allen, de Camden.

PARTIS—Le Lizzie Hopkins, pour Jefferson; le Frank Pargoud, pour Greenville; le Cleona, pour les Opelousas; le New Era, pour le bayou Lafourche et le Myrtle pour le bas de la côte.

A St-Louis, avant-hier, le fleuve montait.

A Louisville, à la même date, l'Ohio grossissait rapidement.

Les rivières Arkansas et Blanche sont dans un bon état de navigation.

Les rivières Rouge et Ouachita montent.

Le steamer *Annie Wagley* partira ce soir à 5 heures précises, pour Washington. Le comme de ce bateau signera des connaissements complets pour le Bayou de Glaize, Big Cane et Bayou Bœuf.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE WILD WAGONER, partira ce soir, à 5 heures précises, pour Natchez et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur comme marcheur. Quant à ses aménagements ils sont tout à fait supérieurs. A. C. Goddin, son capitaine, et J. C. Libano, commis, sont renommés pour leur activité et leur courtoisie. Le fret sera délivré à destination dans le plus bref délai.

Le steamer DAN ABLE, sous le commandement du capitaine Emile F. Gross, assisté de son estimable commis, M. J. G. Landry, part ce matin, à 10 heures précises, pour Baton-Rouge et tous les points intermédiaires. Le steamer Dan Able est un des meilleurs bateaux de la Côte et s'est toujours montré à la hauteur de toutes les exigences de ses passagers et des trafiquants.

ANNIE WAGLEY POUR WASHINGTON—L'Annie Wagley partira pour les Opelousas, aujourd'hui, à 5 heures précises. Il est classé No 1 dans toutes les Compagnies d'Assurance. Il prend du fret pour Washington, Fort Barré et tous les points intermédiaires. Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré en bon ordre et dans le plus bref délai. Les voyageurs sont sûrs d'être parfaitement traités, car le capitaine Burton et ses attentifs commis, MM. Kenison et Jobbins font toujours ce qu'ils peuvent pour le confort des passagers.

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU

Dr C. McLANE.

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères doivent l'avoir.
Vos enfants sont-ils malades?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez?
Ont-ils un appétit vorace?
Ont-ils le ventre dur et enflé?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête?
Ont-ils des défaillements d'estomac?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

N'est pas un candi dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre comme à une grande personne.

N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.

Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature de FLEMING BROS.

On le vend dans le monde entier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1869.

CETTE Banque a été transférée au nouveau local No 3 de la rue Carondelet.

GEO. A. FREREt, Caissier.

8avril—1m

Avis aux Contribuables.

Le dernier mois pour le paiement des taxes d'Etat.

BILLETS et Mandats de l'Etat, de toutes les dénominations pour payer les Taxes d'Etat et la Taxe Spéciale d'un pour cent à vendre par le soussigné qui se charge également de les payer sans la pénalité ou les frais extra.

JOHN DOLHONDE, No 16 de la rue Carondelet.

7 avril—1m

"Louisiana Ice Manufacturing Company."

Nouvelle-Orléans, le 31 mars 1869.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu JEUDI, 15 avril 1869 à 6 1/2 heures P. M., au bureau de la compagnie. No 24, rue Poydras.

La ponctualité la plus stricte est requise.

D. POCHELU, Secrétaire.

Vins--Liqueurs--Provisions -- &c

SUCRES RAFFINÉS—sucre en pains, coupés; Sucre en morceaux et sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, provenant de la Raffinerie Crescent City, marques Orléans, Louisiana et Chalmette.
A. THOMSON & CO.
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes, de différentes qualités.
A. THOMSON & CO.
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucres d'habitations.
A. THOMSON & CO.
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES DE CUBA—En caisses et en boucauts.
A. THOMSON & CO.
No 48 de la rue Tchoupitoulas.

16fév—6m

G. W. DUNBAR & FILS,

12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14

NOUVELLE-ORLEANS

Importateurs et Marchands

de toute espèce de

CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS,

Anisette, Curaçao, Marasquin,

CORDIAUX ASSORTIS,

Absinthe et Kirsch,

—ET—

Fabricants de Syrops de Fruits, Médailles.

22déc—1an

E. DECHAMPS,

No. 20 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.

IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins français; de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs du pays, etc.

Seul importateur des vins de Pouget fils, de Bordeaux.

2 janv—1an

LA MARQUE DE

WHISKY DEXTER,

Connue sur le marché du Sud depuis 1826

Ayant été contrefaite, nous prenons ce moyen d'annoncer à nos amis et à nos clients qu'au lieu de peindre les têtes de nos barils comme par le passé, nous étamperons dessus, en feu, la gravure du bateau à vapeur et le nom de notre maison en plein.

Nous avons nommé MM. HOLT, MURRAY & TARLETON, No 64 North Commerce street, Mobile, nos agents et nous avons donné à M. JULES TARDOS l'autorisation d'agir en notre nom à la Nouvelle-Orléans.

EDMUND DEXTER & SONS,
Nos 51 et 49 Sycamore street, Cincinnati.

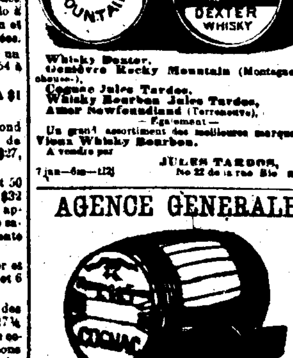

Whisky Dexter,
Genièvre Rocky Mountain (Montagne Rocheuse),
Cognac Jules Tardos,
Whisky Bourbon Jules Tardos,
Amer Newfoundland (Terreneuve),
—Egalement—

Un grand assortiment des meilleures marques de Vieux Whisky Bourbon.

A vendre par

JULES TARDOS,
No 22 de la rue Bienville.

7 jan—6m—12j

AGENCE GENERALE.

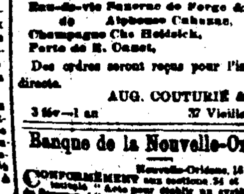

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils.
do Alphonse Cahusac,
Champagne Chs Heidsick,
Porte de E. Osnet,

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Cie.

3 fév—1 an 37 Vieille-Levée.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 24 et 26 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets émis en circulation par cette Banque, d'avoir à présenter les dits Billets, pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat. [illegible]

[illegible] L. LOUBIER, Caissier.

17 juin—1 an—4 131

Banque de l'Union de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 24 et 26 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets émis en circulation par cette Banque, de présenter les dits Billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur, conformément à la loi. [illegible]

GEO. A. FRERET, Caissier.

18 juin—1 an—4115

THEATRES, BALS, etc.

Théâtre de l'Opéra.

MERCREDI, 14 AVRIL 1869.

Représentation demandée aux abonnés du Mardi en remplacement de celle du 7 mars dernier.

Robert le Diable,

Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

Les portes s'ouvriront à 6 1/2 heures et le spectacle commencera à 7 1/4 heures précises.

Le contrôle est ouvert tous les jours, de 9 h. A. M. à 4 h. P. M., et toute la journée les jours de représentation.

Théâtre St-Charles.

Mercredi, 14 avril,

SOIRÉE PRÉCÉDANT L'AVANT DERNIERE de

Madame SCOTT-SIDDONS,

Grande matinée de Lecture, à midi.

Programme—Choix du "Paradise and the Peri", de Moore. The Sky Queen, de Tennyson. Scènes de "Much ado about Nothing", de Shakespeare.

Intermède de 10 minutes.—Scènes du "Merchant of Venice" de Shakespeare. Un acte du "Taming of the Shrew" de Shakespeare.

Dans la soirée, à huit heures, dernière fois:

AS YOU LIKE IT.

Vendredi—Bénéfice de Mme Scott-Siddons.
Samedi—Bénéfice de Cas Pope et dernière soirée de la troupe dramatique.

14avril

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue St-Charles, près Commercial Place.

LE LEFFINGWELL.

Représentation TOUS LES SOIRS, et le SAMEDI, à MIDI et le SOIR.

5 avril—

MUSÉE,

163......ST CHARLES......163

LE soussigné arrivant de la Havane avec une belle collection de statues en cire de grandeur naturelle, doit ouvrir Samedi le 27 de mars un musée au susdit endroit, lequel sera ouvert au public de 7 heures A. M. à 10 P. M.

14mars—1an MARIANO CAIFASSI.

Musée du Crescent City,

Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles

ATTRACTION EXTRAORDINAIRE.

Réengagement, par demande spéciale de plusieurs familles notables de cette ville, pour peu de temps avant son départ pour l'Europe,

Le plus grand Phénomène de la Nature

CHRISTINE-MILLY,

La femme à deux têtes.

Recevra les visiteurs, journellement, et sera entourée

D'un million de curiosités.

Animaux et inanimées, naturelles et artistiques, antédiluviennes et modernes, qui ont fait l'admiration des hommes de science et des curieux, et ont fait de ce cabinet

LE LIEU DE RECREATION DU PUBLIC.

L'HOMME-GRENOUILLE visible de sept à neuf heures du soir, et à midi, les samedis et lundis.

Les portes s'ouvrent de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

Prix d'entrée, 50 cents, enfants, 25 cents.

12 fév—

Ecole de Vélocipèdes,

Au No 166 de la rue du Canal,

OUVERTURE

De 9 heures du matin à 10 heures du soir.

PRIX DU BILLET

25 cents dans la journée et 50 cents le soir.

L'entrée est gratuite pour les dames.

JOHNSTON & CO.

3avril— Directeurs.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 25 mars 1869.

CONFORMÉMENT à la Charte, une élection de dix-huit Directeurs aura lieu, au Bureau de la Compagnie, dans la rue du Camp, en face de la Place Lafayette, le LUNDI, 19 avril 1869, de 9 à 3 heures. Deux de ces Directeurs devront être choisis entre les actionnaires résidant en Louisiane et six entre les actionnaires habitant le Mississipi,—pourvu qu'une majorité des actions de la compagnie soit représentée à la dite élection, mais si une majorité des actions n'est pas représentée ce jour là, l'élection aura lieu le LUNDI, 26 avril 1869, au bureau de la Compagnie, de 9 à 3 heures.

R. S. CHARLES, Secrétaire.

25 mars—jusq 19 avril

Bureau de la Compagnie Equitable d'Assurance de la vie, en Louisiane.

No 142 de la rue du Canal.

Nlle-Orléans, 7 avril 1869.

CONFORMÉMENT à la Charte de cette Compagnie, une élection de cinq Directeurs pour l'année, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 19 avril 1869, 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

8 avril—au 19 W. P. HARPER, secrétaire.

Au Public.

LE Bureau de l'Auditeur des Comptes Publics ayant été illégalement saisi et occupé par le gouverneur Warmoth, de sorte que l'Auditeur ne peut remplir ses fonctions, je notifie, par le présent, le public que le département financier de l'Etat est virtuellement suspendu, et j'avertis toutes les personnes qui possèdent des mandats ou certificats de dette, de ne pas payer de taxes ou d'autres droits à l'Etat, sous des reçus ou mandats qui pourraient être émis [illegible].

J. M. WICKLIFFE, Auditeur des Comptes Publics.

26 mars—1m

Avis au public.

JE préviens tous ceux qui ont des affaires avec l'Auditeur des comptes publics, que le bureau de l'Auditeur est, jusqu'à nouvel ordre, au No 11 de la rue Conti, coin Royale, directement en face de la maison d'Etat, et vis-à-vis de l'édifice où se trouvait jadis le bureau de l'Auditeur.

G. M. WICKLIFFE, Auditeur des comptes publics.

27mars—1m

REOUVERTURE

Du Lake Park House et Restaurant de

N. MILLER,

au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal.

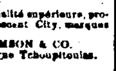

LA REOUVERTURE de cet établissement a eu lieu, pour la saison, le 21 mars 1869. Des améliorations importantes y ont été faites depuis l'année dernière.

Les amateurs y trouveront les meilleurs vins, liqueurs et autres rafraîchissements, ainsi que les mets les plus fins.

De belles chambres pour repas et mariages y sont attachées.

N. MILLER, Lake Park House.

20mar—6m

Avis de Société.

MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM.

Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins No 162 rue Gravier, et No 13 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genre pour le marché de cette ville.

J. A. LUM.
FRANK H. HOOKER.

14déc—1an

AVIS.

DES livres de souscription pour trois cent mille piastres de capital additionnel à la Banque Crescent City seront ouverts, au local de la banque, au coin des rues Carondelet et Union, le PREMIER LUNDI de mars prochain. On fera connaître plus tard les conditions à l'aide desquelles la Banque sera [illegible].

Par ordre de la Direction.

CHARLES FAURIE Jr., Caissier.

11fév—6m

Balances Standard, à coton, de FAIRBANKS.

Les seules véritables
BALANCES A PLATEFORME,
BALANCES DE COMPTOIRS
BALANCES DE PHARMACIENS,
BALANCES DE BOUCHERS

A vendre au depôt de balances du Sud, de Fairbanks No 53 rue du Camp

4mars—3ms W. B. BOWMAN, agent.

PARFUMERIE.

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a acheté de M. J. Prieard le magasin de parfumerie situé rue Ste-Anne, No. 43, entre Chartres et Royale, connu sous le nom de la "Corbeille de Fleurs."

On y trouvera toujours tout ce qui concerne la parfumerie et articles de toilette, au plus bas prix du marché.

Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir jeter un coup-d'œil sur les échantillons avant d'acheter ailleurs.

1er avril—1m N. BOUVIER.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à décortiquer, des Moulins à riz, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & CO

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST-CHARLES, NO 10,
Nouvelle-Orléans.

Entre les rues Commune et Canal.

D. M. SPELLA, Propriétaire.

Café des Pyrénées,

TENU PAR D. ROUSSE,

42..........Rue St-Louis..........42

Encoignure Passage de la Bourse.

Bon café et liqueurs de premier choix, chambres confortables recommandées aux voyageurs. Prix réduits.

J. J. ALBERT,

60...*Rue Douane*...60

A toujours en mains un grand assortiment de CHAPEAUX, de tout genre; Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c. &c. Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.

1er janv—1an

Bon Marché!

McINTYRE & APPLEGATE,

Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes Ale, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plaqué, No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Agents des Tuyaux doublés en fer blanc, patentés, de Colwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser, allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations.

Ardoises. Ardoises. Ardoises.

CARRIERES PEN ARGYL—Compagnie d'ardoises de la Pensylvanie—Fabrique de meilleures qualités d'ARDOISES BLEU FONCE A TOITS. Nous apportons l'attention des poseurs d'ardoises et du commerce en général sur la qualité supérieure des ardoises que nous pouvons recommander avec confiance comme supérieures aux ardoises anglaises et les vendant à meilleur marché. Nous en avons constamment de toutes les grandeurs. Nous prions les acheteurs d'en faire l'essai.

SEIDGE & SON, Agents, No 128 rue Gravier, Nlle-Orléans.

Entrepôt de Tapis et de Toile cirée.

ELKIN & CO,

168..........CANAL..........168

(Vis-à-vis Christ Church.)

RECOIVENT des NATTES nouvelles de qualités supérieures—BLANCHES, à CARREAUX rouges et à DESSINS NOUVEAUX.

TOILES Cirées, pour planchers, de 3 à 24 pieds de long, NATTES, Matting et Cocoa,

STORES vénitiens,

CORNICHES, RIDEAUX, CRIN, CORDONS, GLANDS, &c. &c. &c.

Changement de Local.

MME NOULEN annonce à sa clientèle et aux dames en général qu'elle a transféré son établissement au No [illegible] de la rue des Ursulines, entre les rues Tchoupitoulas et Ste-Marie.

Elle a ajouté à son département de façons de robes, etc., un département de garnitures de robes et d'articles des dernières genres.

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

20 fév—1 an 16 & 18......ST-LOUIS STREET......16 & 18

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., OF NEW YORK.

ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE

Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

Egal ce cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

Etat des Affaires.

Polices en vigueur	$20,000,000
Actif	1,800,000
Revenu annuel	[illegible]
Pertes payées	[illegible]

Officiers.
W. H. PECKHAM, Président,
H. V. GAHAGAN, Secrétaire,
L. McADAM, Actuaire,
G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York,
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York,
John J. Crane, président Banque République,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co,
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co,
Hon. George Opdyke ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Julius H. Pratt négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

25 fév—

JOSEPH MAGNER,
AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,
No 8 DE LA RUE DE L'UNION.

VENTES JUDICIAIRES.

JOSEPHINE MAILLOT épouse de A. Blanchet, vs ARTHUR BLANCHET, son époux.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 548—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai le JEUDI, quinze d'avril 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située No 110, rue Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 avril—14 15

ANNE ELIZA GOTTAFREGGE vs WALTER A PECK.

SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 290—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatorze d'avril 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique, et adjudication de la propriété dont description suit—

1o—Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Walter A. Peck [illegible] [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

2 avril—[illegible] 11 14

ELISABETH ANNE CARRADINE (épouse) vs. JOHN ANDERSON (époux).

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,163—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatorze d'avril 1869, à 3 heures P. M. sur les lieux à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur et située au No [illegible], rue Jackson, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

7 avril—[illegible] 11, 14

JOHN S. WHITE vs BYRNE & DUGGAN.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 22,183—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quatorze d'avril 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

UNE CERTAINE BARGE, telle qu'elle se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississipi, rive gauche, à trois quarts de mille au-dessous du Couvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3 avril—[illegible] 11 14

ALFRED MARCHAND vs OTTO WALDKIRCH.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 349—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, sept mai 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: [illegible]

[illegible]

THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 avril—[illegible]

F. SEEGER vs NICHOLAS FINNEGAN.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 197—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, sept de mai 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, de l'Annonciation, Calliope et Poeyfarré, [illegible]

Cette propriété est inscrite au nom de la dame Ann Finnegan et est saisie, dans le présent procès, comme bien de communauté acquis durant le mariage de led. te dame Ann Finnegan avec Nicholas Finnegan, le défendeur.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 avril—[illegible] 14 22 30—7 mai

La Banque de la Nouvelle Orléans vs. L. Lalande et als. (Dlle. Laure Blanque et Jeanne Blanque épouse de Debaut de Lasesse).

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans No 665—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, sept de mai 1869, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Faubourg de la Nouvelle-Levée, Bienville, de la Douane et Clinton [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques, à trois étages portant le No 29 de la rue Peters.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 av—6, 14, 22, 30—mars 7

J. Sharp McDonald vs J. Morgan Hall.

Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 390.

Le même vs le même.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, —No 374—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les susdites Cours de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le VENDREDI sept mai 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désignés par les numéros cinq et six d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 31 mars 1858 et déposé au bureau des aliénations.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, mesure américaine, vingt-huit pieds deux pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent un pieds et neuf pouces.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les dits terrains font partie d'un îlet de terre acquis par la ville de la Nouvelle-Orléans, de Benjamin Rodriguez, suivant acte au rapport de Paul E. Théard notaire public en cette ville, en date du 13 avril 1855 et sont actuellement la propriété du défendeur.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 avril 14 22 30 av 7m

LEOPOLD DE LACROIX et ANNA VREDENBURG, veuve de Wm F. VREDENBURG, vs. FRANÇOIS VERLOIN DE GRUY.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 421—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, sept de mai 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéroté vingt-trois, borné par les rues Tchoupitoulas, Jolie, Foucher et St-Joseph. Le dite portion de terre mesure quatre vingt-huit pieds de face à la rue St Joseph sur une profondeur de cent cinq pieds [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jean Joseph Foucher, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 31 mars 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6avril—6,14,22,30—7mai

PETER KLEIN, vs. JEAN MONTANE.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,176—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, sept mai 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent trente-trois, borné par les rues Prieur, de l'Hôpital, des Quartiers et Roman.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent vingt huit pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6avril—6,14,22,30—7mai

VENTES JUDICIAIRES

CHARLES NOLAN vs. CAMILLE GUILLET & als.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 546—En vertu d'un writ de fieri facias contre J. B Michoud, pour frais, à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quinze mai 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, et désigné par les numéros deux et trois de l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, Moreau, des Français et de la Victoire, d'après un plan partiel les dressé par Benjamin Buisson, voyer daté du 2 janvier 1812 et déposé en l'étude de Felix Percy, ci-devant notaire public en cette ville. [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur pour en avoir hérité comme légataire universel de feu Antoine Michoud, décédé, lequel en avait fait l'acquisition de la succession de Nicolas Girod, suivant acte au rapport de Felix Grima, notaire public en cette ville, en date du 23 février 1844.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14avril—14 26—1 8 15 mai

La Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans, vs. Samuel J. L. Marshall.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans. No 427—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI quinze de mai 1869, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, Tchoupitoulas, Gravier et des Magasins, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite suivant acte au rapport de Robert J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 28 de janvier 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 avril—14 26—mai 1 8 15

JOHN MURROE & Co. vs Wm E. MURPHY.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 651—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai, le SAMEDI, quinze mai 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Perdido et Lafayette [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite suivant acte au rapport de Wm Shannon, notaire public en cette ville, [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 avril—14 26 1 8 15mai

La Dame JOSEPHINE HALE exécutrice, vs C. J. JONES.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1,149. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt d'avril 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur C. J. Jones [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

14 avril—14 17 20 22 25

ISAAC STRICKLAND vs F. O. WOODMAN.

SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans.—No 727—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix sept d'avril 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Prytania, de Euterpe, des Muses et Coliseum [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16mars—17avr 17

JEAN LEMANE vs ANTOINETTE LAVET et son époux.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,866—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix sept d'avril 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent trente-sept, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois. [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

16 mars—16, 24 31—avril 8 17

VENTES A L'ENCAN.

MONTGOMERY BROS. & CO

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais &c. à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS—R. M. Montgomery, encanteur.

Il sera vendu, JEUDI, le 15 avril, à 10 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais—par paires et seuls,

Beaux mulets d'habitations et de ville,

—EGALEMENT—

Jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13 déc—

Meubles Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 15 avril à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à dossiers à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonges, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc. etc. [illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossiers, etc. [illegible]

PAR J. DEJAN JR.

Vente de meubles à l'encan.

J. DEJAN Jr., Encanteur, appelle l'attention des acheteurs de la ville et de ceux de la campagne sur la grande vente de toute espèce de meubles, laquelle aura lieu, au moment, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS. Il pourra vu le grand nombre de meubles à vendre en ce moment, offrir au nouvel assortiment à chaque vente. Il a été obligé de consacrer l'emmagasinage des meubles le rez-de-chaussée et le premier de son magasin. Les personnes qui désirent faire des achats sont engagées à assister aux ventes, en examiner son établissement, No 185 de la rue Gravier, près Carondelet.

Vendre rapidement pour faire place.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr, encanteur — Bureau, No 185 de la rue Gravier—Il sera vendu, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, No 185 de la rue Gravier, coin Carondelet—

Bois de lit en acajou et en noyer, armoires, bureaux à dessus en marbre lavabo, sofas, chaises à ressort, tables de milieu à dessus en marbre, étagères à dessus en marbre, buffets, tables à allonge, chaises de bureau, rotin et en bois, porte-chapeaux, coffres-forts doubles et simples, mat-las, tapis tabourets, etc.

Pianos droits et carrés, meubles de bureaux.

Egalement: Une grande facture de lits cottage en noyer et en peuplier, extra, pour domestiques; ameublements de chambres à coucher, en noyer et peints.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 déc—

GRANDE VENTE

De Chevaux, Mulets, Buggies et Harnais à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr, encanteur—Bureau et entrepôt No 185 de la rue Gravier—

Il sera vendu, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 11 heures précises, aux écuries de Dr. Jos. Elliott, au coin des rues Gravier et Baronne—

Chevaux appareillés, chevaux de trait et chevaux de selle,

Mulets d'habitations et de ville,

Buggies, wagons et harnais.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

N. B.—Entrée gratis. 21 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR BOULIGNY & HILL,

VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE.

Quatre-vingt huit beaux îlets dans la ville de Carrollton et quelques uns situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

H. C. MILLAUDON ET ALS vs A. TAMBOURY.

A. Tamboury, exécuteur testamentaire et tuteur.—No 32,671.

PAR BOULIGNY & HILL, Alfred Bouligny, encanteur, Bureau No 12 rue Gravier—Il sera vendu à l'encan, le JEUDI 15 avril 1869, à midi, à la Bourse de l'encan St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel Saint-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu dans la susdite affaire par l'honorable L. Duvigneaud, juge de la Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, le 27 janvier 1869 et signé le 1er février 1869, No 32,671 du dossier de cette Cour, les propriétés ci-après, situées dans la ville de Carrollton—

Neuf terrains dans l'îlet No 69, borné par le Chemin Public et par les rues Clinton, Levée et Hilary et désignés par les Nos 1 à 9 inclusivement.

Neuf terrains dans l'îlet No 3—10 borné par le Chemin Public et par les rues Hilary, Levée et Adams, désignés par les Nos 1 à 9 inclusivement.

Vingt-un terrains dans l'îlet No 3—11 borné par les rues Clinton Levée, Esther et Hilary, désignés par les Nos 1 à 21 inclusivement.

Dix-huit terrains dans l'îlet No 3—18 borné par les rues Anne, Adams, de Armas et Hilary, désignés par les Nos 1 à 18 inclusivement.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve,

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins

50 mailes Congress et Bottes cousues.

PAR E. ROGER & Co—H. Sennory, encanteur—JEUDI le 15 avril, il sera vendu, à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

500 caisses Bottes Souliers et Brodequins étant un assortiment complet pour hommes, femmes et enfants, ces marchandises ayant été reçues par les derniers arrivages de New-York et Boston.

—Aussi—

50 mailes Congress et Bottes cousues, convenable pour le détail de la ville.

Conditions, à la vente. 14avril

PAR D. H. MORPHY.

Pommes de Terre. Pommes de Terre

PAR D. H. MORPHY, encanteur—Il sera vendu MERCREDI 14 avril 1869, à 10 heures du matin, à l'entrepôt Delta, No 96 de la rue Front—

[illegible] sacs (plus ou moins) de pommes de terre.

Conditions—comptant. 14avril—

PAR WALTON & DESLONDE

GRANDE VENTE,

Pour opérer un partage,

De Propriétés de valeur et Améliorées, situées dans les faubourgs,

A un Long Crédit,

Cent sept Ilets de Terre,

Divisés en lots,

A BURTHEVILLE.

Comprenant des Terrains et Propriétés entre le Mississipi et la rue St-Charles, et depuis la rue St-Charles jusqu'à la ligne du fond de BURTHEVILLE, et entre Bloomingdale et la propriété Foucher au-dessus.

Pour clore une Succession et pour un Partage.

EDMOND BURTHE ET AUTRES,

vs.

La Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans, et autres.

POUR UN PARTAGE.

No 2921—Cour du Deuxième District Judiciaire de la paroisse de Jefferson.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE—J. B. Walton, encanteur—Bureau No 8 de la rue Carondelet—

MERCREDI 14 avril 1869 commençant à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, [illegible]

Description des Ilets:

Vingt quatre Lots de Terre, dans l'îlet No 16, bornés par les rues Maret, Webster et Preston et Bloomingdale.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches, Lingerie, et le reste d'un magasin de détail—Vente sans réserve.

PAR HOFFMAN MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur. Il sera vendu, MERCREDI, 14 avril, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, No 20 de la rue de Chartres—

Jaconats, cotonnes blancs, tape checks, brillantines, mousselines, [illegible]

—Egalement—

1 caisse indiennes avariées

Et

Le reste d'un beau magasin de détail, qui sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 14 avril

PAR H. SCOTT.

Grande vente, de Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux, etc., etc—à l'encan.

PAR H. SCOTT, H. Marks, encanteur—Il sera vendu MERCREDI, 14 avril 1869, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No. 61 de la rue de Chartres—

Bi lots de marchandises sèches, telles que: indiennes, grande variété, coton blanc et coton écru, coton à draps et à chemises, [illegible]

Un beau lot d'habillements

Un assortiment de lingerie et de chapeaux.

Conditions à la vente. 14avril

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Chapeaux Bottes, Souliers et Articles de Toilette.

PAR GABRIEL LEAUMONT. Salle d'encan rue de Chartres No 68—MERCREDI, 14 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible] caisses Bottes, Souliers et Chapeaux pour hommes.

Aussi

Vêtements et Articles de Toilette.

Conditions—Comptant. 14 avril

PAR VINCENT & CO.

Vente à Crédit, de tout un stock

—DE—

Modes et Articles de Fantaisie importés, Comptoirs, Installations, etc.,

Au No 33 de la rue de Chartres.

PAR VINCENT & CO.—D. Vincent, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 16 avril 1869, au magasin de l'importateur, No 33 de la rue de Chartres—sans réserve, pour clore—

TOUT LE STOCK DE

Modes et Articles de Fantaisie, importés récemment.

[illegible]

Conditions libérales—Elles seront annoncées à la vente. 11 avril

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Vente péremptoire de Propriétés de choix, dans le Deuxième District.

Une jolie maison en briques, No — de la rue Dauphine, entre les rues Dumaine et Saint-Philippe.

La maison en briques, à étage, No 98 de la rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Royale.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs—Bureau No 8 Passage de la Bourse—SAMEDI 17 avril 1869 à midi, il sera vendu à l'encan public, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, les deux propriétés suivantes:

[illegible]

MAGASIN ET MAISON DE CHOIX

DANS LE

DEUXIEME ET LE TROISIEME DISTRICTS.

Magasin dans la rue Peters, près de la Douane.

Et Maison dans la rue Victoire.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs—Bureau No 8 Passage de la Bourse—SAMEDI 17 avril 1869 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu, à l'encan public—

[illegible]

Cottage pour résidence au 3me District.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs—Bureau No 8 Passage de la Bourse—SAMEDI, [illegible]

[illegible]

PAR C. VALSTON.

Vente à l'encan, tous les samedis, de Chevaux, Mulets, Charrettes, Drays, &c.

PAR C. VALSTON, Encanteur, Bureau No 41 rue Poydras—Il sera vendu tous les SAMEDIS, à midi, [illegible] chevaux, mulets, charrettes, drays, buggies, voitures, etc., etc.

[illegible]

Conditions—comptant. 14avril—1m

PAR E. F. MEUNIER.

Grande Vente de Livres—Par Catalogue.

3000 volumes des premiers auteurs.

Livres de Médecine, Lois, Littérature, &c.

PAR E. F. MEUNIER encanteur—Bureau, No 82 rue de la Douane—Il sera vendu JEUDI 15 avril 1869 à 10½ heures P. M. au No 82 rue de la Douane entre Chartres et Passage de la Bourse—Une grande bibliothèque de livres comprenant ouvrages de médecine, lois, philosophie, histoire, etc., etc., [illegible]

Conditions—comptant en billets du trésor.

[illegible]

PAR E. F. MEUNIER, encanteur—Bureau No 82 rue de la Douane—Il sera vendu à l'encan, le SAMEDI, 17 avril 1869 à midi à la Bourse d'Encans de l'Hôtel St Charles rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier—

[illegible]

PAR S. GUINAULT

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 14 avril et JEUDI 15 avril, il sera vendu [illegible]

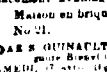

[illegible]

Placement avantageux—Vente à l'encan d'une Maison en briques, à étage, rue Toulouse, No 21.

PAR S. GUINAULT, encanteur, — Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse — SAMEDI, 17 avril 1869, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles— [illegible]

VENTE POSITIVE SANS AUCUNE RESERVE.

Propriété de valeur située dans le Passage de la Bourse, No 11, et 2 lots de terre formant un lot entier, près de la rue du Canal.

PAR S. GUINAULT encanteur. Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 17 avril 1869, [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Terrain amélioré et de prix, au No 154 de la rue Galvez, entre les rues Ste Anne et Dumaine, à un demi îlet du chemin de fer de la rue Dumaine.

PAR G. DE FERIET, encanteur,—Bureau, No 38 de la rue Royale—SAMEDI, 17 avril 1869 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles. Il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Galvez, Ste Anne, Miro et Dumaine. [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 avril—

Très agréable Résidence, No 130 de la rue Prieur, entre la Promenade Carondelet et la rue St Pierre, sur laquelle dernière rue passe le chemin de fer de la rue Dumaine.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau No 38, rue Royale—JEUDI 15 avril 1869, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

[illegible]

Agréable bâtisse en briques, dans la rue Robertson, No 130.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau, No 38 de la rue Royale—SAMEDI 17 avril 1869 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles au rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, [illegible]

[illegible]

Maison agréable dans la rue Musique, entre les rues Morales et Urquhart.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 38 de la rue Royale—JEUDI, [illegible]

[illegible]

Succession de Dominique CANOVA—No [illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau et salle d'encan, 38 rue Royale—MARDI 20 avril 1869, [illegible]

[illegible]

Maison de résidence confortable et solidement construite, en briques, sur la rue du Bayou, entre celles Claiborne et Derbigny.

PAR G. DE FERIET. Encanteur—Bureau et salle d'encan No 38 de la rue Royale—JEUDI, le 15 avril 1869, à midi, à la Bourse d'Encan rue St-Charles, [illegible]

[illegible]

JOLI COTTAGE ET DEPENDANCES, dans la rue Bolivar, entre les rues Gravier et Commune, à proximité des chemins de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, Encanteur—Bureau et salle d'encan No 38 de la rue Royale—JEUDI, 15 avril 1869, à midi, [illegible]

[illegible]

Vente importante,

A L'ENCHERE PUBLIQUE

—DE—

Terrains de prix, nus et améliorés, dans le Deuxième District.

—Pour le compte de propriétaires absents—

PAR G. DE FERIET, encanteur Bureau, No 38 de la rue Royale—JEUDI, 15 avril 1869, [illegible]

[illegible]

Tonnellerie qui a remporté le prix

AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.

LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi-barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment un grand stock de perches à cercles de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.

S. J. BERKERY,
Nos 21, 23 et 25 de la rue Front, entre Conti et Bienville.

A la Selle Anglaise:

F. GIEFERS,

84......RUE ST-CHARLES......84.

FABRICANT de Selles de Chasse de Course, de Cavaliers et de Dames, importateur d'articles de sellerie anglaise et française, tous de qualité supérieure.

Prix modérés.

Vieux Effets.

LES personnes ayant de vieux effets, de quelque nature que ce soit, et qui voudraient en disposer, pourront le faire en s'adressant à

SAMUEL & GIRARD Tailleurs,
No 88, coin Conti et Bourbon.

17 mars—1m